

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MARS 2022

## SOUTIEN AUX POPULATIONS UKRAINIENNES

Face aux évènements tragiques qui frappent actuellement l'Ukraine, le conseil municipal décide d'affirmer son soutien aux populations ukrainiennes durement éprouvées par le conflit armé qui sévit dans le pays. Le conseil municipal adresse également une pensée aux populations russes, sévèrement opprimées.

Suite aux appels à la générosité relayés par la municipalité, des dons seront remis aux organismes assurant des convois jusqu'aux frontières ukrainiennes. Les propositions formulées par des habitants de la commune pour accueillir des réfugiés ukrainiens ont été transmises aux services préfectoraux. Le conseil municipal est également informé que l'OPAC met à disposition un logement situé au Bourg de Cussac-sur-Loire et actuellement vacant pour l'accueil éventuel de réfugiés.

Parallèlement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder un don de 500 euros à la fédération nationale de la protection civile.

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

En 2021, 8885 euros de subventions ont été versés aux associations de la commune de Cussac-sur-Loire ainsi qu'à quelques associations dont le siège social est à l'extérieur mais qui rayonnent sur le territoire communal. Les demandes de subvention pour l'année 2022 ont été examinées et approuvées à l'unanimité. Pour 2022, c'est un budget de 9440 euros qui est alloué par la mairie de Cussac-sur-Loire afin de soutenir le tissu associatif (en hausse du +6,2%).

- Cussac-Loisirs : 680 euros (180 euros de subvention de base et 500 euros de subvention dédiés à l'achat de livres pour la bibliothèque municipale) ;
- Amicale des parents d'élèves (APE) du groupe scolaire Louis-Pergaud : 575 euros (350 euros de subvention de base et 225 euros de subvention complémentaire pour l'achat de cadeaux de fin d'année pour l'école maternelle) ;
- Amicale des donateurs de sang bénévoles : 180 euros ;
- Association de gymnastique volontaire : 1180 euros (180 euros de subvention de base et 1000 euros de subvention exceptionnelle pour l'année 2022) ;
- Cussac Yoga : 180 euros ;
- Association Course des Tunnels : 180 euros ;
- Cussac Pétanque : 380 euros (180 euros de subvention de base et 200 euros de subvention pour les frais de chauffage du boulodrome de Malpas) ;
- Solignac-Cussac Football-Club : 1000 euros ;
- Velay-Sud 43 : 2600 euros (subvention actée par délibération en date du jeudi 7 octobre 2021, pour une durée de trois ans. L'association emploie des éducateurs sportifs mis à disposition du groupe scolaire Louis-Pergaud à hauteur de trois heures par semaine) ;
- Association communal de chasse agréée : 180 euros ;
- Cussac Arts & Jeux : 180 euros ;
- Cussac Tarot-Club : 180 euros ;
- Scène sur Loire (théâtre) : 180 euros ;
- Terrafête : 180 euros ;
- Comité FNACA de Cussac-sur-Loire (anciens combattants) : 280 euros (180 euros de subvention de base et 100 euros de subvention complémentaire pour l'organisation des trois cérémonies commémoratives) ;
- Association KasmadTrip : 180 euros ;
- Association d'aide à domicile en milieu rural de Solignac-sur-Loire : 150 euros ;
- Association des Visiteuses du Foyer Bon Accueil de Solignac-sur-Loire : 200 euros ;
- Association Des Gardes aux Vallées : 100 euros ;
- Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) du Pont-de-Chadron : 110 euros ;
- Section des jeunes sapeurs-pompiers du Brignon/Solignac : 100 euros ;

- Association Familles Rurales de Solignac-sur-Loire : 100 euros ;
- Ligue contre le cancer – comité départemental de la Haute-Loire : 100 euros ;
- Restaurants du Cœur – comité départemental de la Haute-Loire : 150 euros ;
- Secours populaire français : 50 euros ;
- Comité départemental du prix de la résistance et de la déportation : 50 euros ;
- Les Chemins de Cluny : 15 euros (adhésion à l'association).

#### **MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE**

Lors de la séance du jeudi 25 novembre 2021, le conseil municipal a débattu d'un projet de délibération inhérent à la mise en place d'un compte épargne temps pour les agents de la commune de Cussac-sur-Loire. Ces projets de délibération ont été présentés au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire. Le comité technique paritaire a rendu un avis favorable pour la mise en place d'un compte épargne temps. La délibération est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION**

Chaque année, une redevance est versée à la commune de Cussac-sur-Loire par les opérateurs de télécommunication pour l'occupation du domaine public de leurs réseaux et installations. En 2020, cette redevance représentait une somme de 1677,70 euros, versée exclusivement par l'opérateur de téléphonie Orange au titre des 9,833 kilomètres d'artères aériennes et 26,522 kilomètres d'artères souterraines occupant le domaine public communal.

Le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire propose à ses communes membres un service de mutualisation de la collecte, de la gestion et du contrôle de cette redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de communications électroniques. Le syndicat se substituerait ainsi à la commune pour solliciter l'ensemble des opérateurs (y compris les opérateurs propriétaires des nouveaux réseaux de fibre optique) afin de collecter les données pour la commune et obtenir le paiement de la redevance. Les recettes seraient ensuite capitalisées sur un « crédit RODP » ouvert auprès du syndicat départemental d'énergies et pourraient être mobilisées pour le financement des travaux de dissimulation des réseaux téléphoniques (en déduction de la participation communale). Le conseil municipal a également obtenu la garantie que la participation à ce service mutualisé proposé par le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire peut être révoquée par simple délibération et que les sommes capitalisées sur le « crédit RODP », si elles n'étaient pas consommées sur des travaux d'enfouissement de réseaux téléphoniques, pouvaient être employées pour financer des travaux d'autre nature.

Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, d'adhérer au service mutualisé de collecte, gestion et contrôle de la redevance d'occupation du domaine public proposé par le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire.

#### **ACQUISITIONS FONCIERES (SUITE)**

Lors de la séance du jeudi 24 février 2022, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour faire une proposition d'achat de la parcelle AI117 à Malpas, et s'est prononcé à la majorité pour faire une proposition d'achat des parcelles AK48, AK49, AK52, AK74, AI150, A28, B1131 et ZC16.

Après échange avec l'office notarial en charge de la vente de ces biens, le conseil municipal maintient sa proposition d'achat pour la parcelle AI117 et décide, à la majorité, de se positionner uniquement sur l'achat des parcelles non-bâties AI150 et B1131.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Des travaux ont été réalisés à Tarreyres mardi 15 et mercredi 16 mars. L'entreprise Eyraud du Monastier-sur-Gazeille est intervenue, en sous-traitance de l'entreprise Eurovia, pour réhabiliter et aplanir l'ancien dépôt de

déchets verts. Coût de l'opération : 2428,50 euros hors taxes. La plateforme sera prochainement recouverte de terre végétale et ensemencée par les employés communaux.

- Vendredi 11 mars, une réunion était organisée pour suivre l'acclimatation des végétaux plantés en ornement dans l'aménagement de la traversée des Baraques, en présence de Mme Sylvie Lespinat (Osrose Paysage) et de M. Damien Roche (Roche Paysage). Il apparaît que la sécheresse hivernale n'a pas permis la pousse du gazon au carrefour de Malpas. Une nouvelle intervention de l'entreprise sera réalisée dans les prochains jours. Sur le secteur nord des Baraques, un dernier aménagement paysager doit être réalisé au pied du mur d'une propriété : les travaux seront prochainement exécutés. Enfin, le suivi des végétaux d'ornement plantés sera réalisé au printemps : les plants n'ayant pas résisté à cet hiver particulier (sécheresse, salage régulier des chaussées et gel fort) seront remplacés à l'automne. Ces interventions sont réalisées sans surcoût pour la commune.
- Neuf nouveaux abris à poubelles ont été réalisés par les employés du centre technique municipal et installés ces derniers jours : deux au Comté-de-Foix (rue de la République et rue du 8-mai-1945) ; six aux Baraques (trois en bordure de la RN88, un au carrefour de la RD27 et de la rue des Pins, un rue Viabesse, un en bordure de la RD27 sur la route de Saint-Christophe), et enfin un dernier à Malpas (carrefour de la RN88 et de la rue du 19-mars-1962). D'autres abris seront réalisés ultérieurement, notamment dans les secteurs où les abris sont sous-dimensionnés.
- Le parking du centre technique municipal a été fermé par reprise d'un mur existant et pose de deux piliers de portail. Ces travaux ont été réalisés en régie. Dans les prochains jours, un autre chantier va s'ouvrir au bourg de Cussac-sur-Loire avec la pose d'un grillage pour délimiter le jardin public de l'église et le jardin (privatif) de l'ancienne cure. Les matériaux nécessaires pour cette opération ont été mis à disposition par Alliade Habitat, bailleur social des logements de l'ancienne cure.
- Le roulement pour la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles (dimanche 10 et dimanche 24 avril 2022) ainsi que pour les élections législatives (dimanche 12 et dimanche 19 juin 2022) a été réalisé. A noter que pour les élections présidentielles, le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures.
- La commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie aura lieu le dimanche 20 mars à 12 heures devant le monument aux morts, au bourg de Cussac-sur-Loire. L'harmonie de la Mi Brivois participera à cette cérémonie. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue dans le jardin public de l'église (sous réserve des conditions météorologiques).
- Le conseil départemental de la Haute-Loire va poser le nouveau tapis d'enrobé sur la RD27 (route de Solignac) dans la traversée des Baraques. Les travaux seront réalisés jeudi 24 et vendredi 25 mars 2022. Ils nécessitent la fermeture de la route départementale. Des déviations seront mises en place.

***La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 5 mai 2022 à 20h15 en mairie.***